

Check-list / confirmation pour le:

- Transport d'animaux Transport de chevaux Transport de volaille
 Formation pratique (formation de base) en vertu de l'art. 150 de l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) et des art. 7 et 9 de l'Ordonnance sur les formations en matière de protection des animaux (OFPAAn)

Participant/e	
Nom
Prénom
Profession
Rue
NPA / lieu / canton
Date de naissance
No. permis conduire.
No. tél./no. portable /
Adresse courriel

Formation spécifique achevée :	
<input type="checkbox"/> Agriculteur / formation agricole	<input type="checkbox"/> Profession liée aux chevaux (ou brevet, licence, diplôme...)
<input type="checkbox"/> Profession liée à la volaille	<input type="checkbox"/>

Confirmation des informations:	
Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus concernant la formation spécifique.	
.....
Lieu / date	Signature participant

En vertu de l'Ordonnance sur les formations en matière de protection des animaux (OFPAAn), pour obtenir le certificat pour le transport d'animaux à titre professionnel, le participant doit avoir transporté des animaux pendant au moins cinq jours de travail ; dont un jour au minimum consacré à chaque type d'animaux mentionné ci-après; il doit avoir été accompagné par un transporteur d'animaux expérimenté.

Transport d'animaux:	Transport de chevaux:	Transport de volaille:
<input type="checkbox"/> Jeunes génisses ou taurillons	<input type="checkbox"/> Chevaux	<input type="checkbox"/> Volaille
<input type="checkbox"/> Vaches		
<input type="checkbox"/> Porcs		
<input type="checkbox"/> Petits ruminants		

Travaux pratiques:	réussi
• Connaître les exigences déterminantes de la protection des animaux qui concernent le véhicule et la superstructure	<input type="checkbox"/>
• Connaître la charge utile et la hauteur de l'espace et savoir les utiliser correctement	<input type="checkbox"/>
• Connaître les documents et savoir les remplir correctement	<input type="checkbox"/>
• Evaluer l'aptitude au transport des animaux	<input type="checkbox"/>
• Préparer le transport / les barrières	<input type="checkbox"/>
• Conduire / rabattre / charger / décharger	<input type="checkbox"/>
• S'occuper des animaux pendant le transport	<input type="checkbox"/>
• Assurer le chargement (séparations / compartimentage)	<input type="checkbox"/>
• Savoir conduire avec ménagement	<input type="checkbox"/>
• Connaître les conditions météorologiques et les conséquences pour les animaux (maniement de l'aération)	<input type="checkbox"/>
• Nettoyer et désinfecter le véhicule	<input type="checkbox"/>

Par la présente, le transporteur expérimenté confirme que la personne susmentionnée a terminé la partie pratique de la formation (formation de base) en vertu de l'art. 7, al. 2 lettre c de l'OFPAAn.

.....

Lieu / date Nom (transporteur expérimenté) Signature